LYON AÉROPORT

ANNEXE 3

Modalités de compensation des émissions résiduelles

Depuis 2016, Aéroports de Lyon compense l'intégralité de ses émissions sur le périmètre Scope 1 et 2 (voir Annexes 1 et 2) ainsi que les émissions du Scope 3 liées aux déplacements professionnels de ses salariés.

Ces compensations sont émises par des organismes spécialisés et les projets les générant sont choisis par Aéroports de Lyon parmi les programmes reconnus et acceptés par l'Airport Council International dans le cadre de la certification Airport Carbon Accreditation: Verra/VCS, Gold Standard, Label Bas Carbone etc.

Le recours à ces programmes et l'obtention de certificats uniques permettent notamment d'attester de l'authenticité des compensations, du respect du principe d'additionnalité des projets, et de l'absence de double comptage (retrait des crédits).

Le tableau ci-dessous présente la liste des crédits/volumes émis à date au profit d'Aéroports de Lyon pour la compensation volontaire de ses émissions résiduelles, ainsi que les projets et certifications associés.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Organisme	GERES / CO2Solidaire	GERES / CO2Solidaire	GERES / MICROSOL	GERES / MICROSOL	ENVISA	ENVISA
Projet	Projet Cuiseurs améliorés au Cambodge	Projet Cuiseurs améliorés au Cambodge	Qori Q'Oncha, improved cookstoves diffusion programme au Pérou	Qori Q'Oncha, improved cookstoves diffusion programme au Pérou	Dori Alimentos Ltda - Biomass Based Project - Brazil	Dori Alimentos Ltda - Biomass Based Project - Brazil
Certification	VERRA	VERRA	GOLD STANDARD	GOLD STANDARD	VERRA	VERRA
Crédits/volumes émis (tequCO2)	4600	4525	4000	4250	2570	1800
Coût (en €/tequCO2)	< 10	< 10	< 10	< 10	14	14

En 2021, Aéroports de Lyon a lancé en partenariat avec le Département du Rhône et l'Office National des Forêts un projet de reforestation dans le Beaujolais, ayant obtenu le Label Bas Carbone (Méthode Reconstitution de Forêts Dégradées) et dont les plantations ont été effectuées en décembre 2021. Ce projet doit permettre l'attribution à Aéroports de Lyon de près de 600 tequCO2 à l'issue d'une période de 5 ans, donc à horizon 2026, conformément au fonctionnement du Label Bas Carbone. Ce volume permettra à Aéroports de Lyon de compenser ses émissions résiduelles cette année-là. L'objectif visé est de reproduire ce type de partenariat chaque année sur des projets divers éligibles au Label Bas Carbone (forestiers, agricoles) et situés sur le Territoire, afin de compenser au plus près du lieu des émissions. Un projet similaire a d'ailleurs été lancé en 2022 avec les mêmes partenaires et également en forêt du nord Beaujolais, concernant plus de 900 tequCO2. D'ici à l'horizon 2026 de compensation locale, Aéroports de Lyon poursuivra ses efforts de compensation volontaire à l'international, sur des projets rigoureusement sélectionnés et certifiés.